



La Coalition de la Société Civile sur la Banque Africaine de Développement

2012

Evaluation empirique de la transparence et des répercussions environnementales et sociales des projets énergétiques financés par la Banque Africaine de Développement : Cas de la centrale à charbon de Sendou au Sénégal



RAPPORT FINAL

Janvier 2012

Aly Sagne

BP : 279, rue ValPar Ndiaye,

Escale Fatick-Sénégal

Tél/Fax : +221 339459040

Email : alsagne@aim.com

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
I. Contexte du projet	4
II. Méthodologie	5
2.1 Cadre opératoire	5
2.2 Hypothèse principale	5
2.3 Objectif général	5
2.3.1 Objectif spécifique N°1	6
2.3.2 Objectif spécifique N°2	6
2.3.3 Objectif spécifique N°3	6
2.3.4 Objectif spécifique N°4	6
III. Présentation des résultats	7
3.1Présentation du projet	7
3.1.1 Le promoteur	7
3.1.2 Le projet	7
3.1.3 Le site	9
3.2 La disponibilité de l'information	9
3.3 Les répercussions sociales et environnementales	11
IV. Recommandations	14
Conclusion	15
Bibliographie	15
Annexe	18

INTRODUCTION

Le Sénégal est confronté depuis une vingtaine d'années à une crise énergétique sans précédent marquée par des perturbations dans la production et la distribution de l'énergie électrique, la dégradation des moyens et des capacités de production de la Société Sénégalaise d'électricité (**SENELEC**), la difficulté de mobilisation des investissements, etc.

Aujourd'hui, d'importants efforts financiers sont entrain d'être réalisés¹ pour reprendre en main la situation, avec le soutien de partenaires techniques et financiers parmi lesquels la Banque Africaine de Développement (**BAD**), dont les prêts dans le domaine énergétique en Afrique sont de plus en plus importants, atteignant la barre de 25% en 2010. En effet, après sa première expérience pour la réalisation de la centrale thermique de **Kounoune** en Juin 2005 pour un montant de 8 millions d'euros (5,2 milliards de FCfa), la **BAD** avait approuvé en novembre 2009 un autre prêt de plus de 36 milliards de francs CFA (55 millions d'euros) destinés au financement d'une **centrale électrique à charbon à Sendou**.

Cependant, la nature de ce projet quant à ses implications sociales et environnementales, ajoutée au fait qu'il inaugure la première expérience sénégalaise en matière d'exploitation de centrale à charbon ont attiré l'attention de l'opinion publique nationale. Dans cette perspective, la **Coalition des Organisations de la Société Civile Africaine sur la Banque Africaine de Développement** s'est intéressée à des projets financés dans ce secteur par la **BAD** en Afrique dont le Sénégal.

Cette présente étude abordera successivement :

- Le contexte du projet au Sénégal ;
- La méthodologie développée pour la réalisation de l'étude ;
- Les résultats de l'étude où nous traiterons de la disponibilité des informations, des répercussions sociales et environnementales du projet à travers l'Etude d'Impacts Environnementale et Sociale (**EIES**) et, des mesures d'atténuation proposées à travers le Plan de Gestion Environnemental et Social (**PGES**) et leur confrontation avec les observations sur le terrain ;
- Enfin une quatrième partie où nous tenterons de formuler quelques recommandations sur l'accès à l'information et les politiques de sauvegardes de la **BAD**.

¹ Un Plan d'urgence '**Plan Takkal**' a été mis en place avec la création d'un fonds spécial de soutien au secteur de l'énergie (FSE) de 653 milliards de F CFA sur la période 2011-2014 (décret n°2011-161 du 28 janvier 2011).

I. CONTEXTE DU PROJET

Au Sénégal, les contraintes du sous-secteur de l'énergie sont caractérisées par la faiblesse du volume de l'offre et la qualité de l'électricité en zones urbaine et rurale, des délestages récurrents qui entravent les performances des activités économiques, la défaillance technique² des opérateurs privés et une très forte dépendance au pétrole³. En effet, la demande nette en électricité sur le réseau interconnecté de la **SENELEC** est estimée à 2.489,57 GWh pour une offre disponible prévisionnelle de 2.484 GWh, soit un déficit de production de 5.514 MWh⁴. Cette perturbation dans la distribution de l'électricité a eu comme principale conséquence, la frustration des ménages et l'accroissement des tensions politiques et sociales à travers tout le pays.

Il était devenu urgent pour le gouvernement du Sénégal, de placer l'accès à l'énergie à un niveau de priorité hautement élevé, si nous voulons stimuler le potentiel de croissance économique indispensable à notre développement.

Cependant, résoudre ce problème d'accès nécessitait des investissements⁵ importants et durables dans le secteur, investissements qui font souvent défaut à la plupart des pays africains sans l'appui des partenaires techniques et financiers externes.

Dans cette perspective, la **BAD** entend jouer un rôle de leadership dans la mobilisation des ressources. Ainsi, ses investissements ont atteint au cours de ces 5 dernières années la somme de 2.2 milliards UC en 2009⁶ constitués pour l'essentiellement aux centrales électriques.

Le Sénégal ayant opté pour la diversification des sources d'énergie par le développement de technologies basées sur le charbon et les énergies nouvelles et renouvelables a ainsi bénéficié une première fois en Juin 2005 d'un prêt de 8 millions d'euros (5,2 milliards de FCfa) pour la centrale thermique de **Kounoune**, puis ensuite une seconde fois grâce à un autre prêt de plus de 36

² Plus de 60 pour cent des centrales de la Société Nationale d'Electricité du Sénégal sont vieilles et ont dépassé leur durée d'exploitation normale.

³ Le Sénégal importe près de 600.000 tonnes de consommation de combustibles, pour plus de 35 % de la consommation nationale d'hydrocarbures

⁴ BAD, EIES-Sendou, août 2009

⁵ La BAD estime à 547 milliards de dollars EU la totalité des moyens nécessaires à la réalisation du scénario de l'accès universel à une énergie électrique fiable et de plus en plus propre dans l'ensemble des 53 PMR d'ici à 2030, ce qui implique des besoins d'investissement annuel moyen de l'ordre de 23,8 milliards de dollars EU20

⁶ Voir : Politique du secteur de l'énergie du Groupe de la Banque Africaine de Développement

milliards de francs CFA (55 millions d'euros) destinés au financement d'une centrale électrique à charbon⁷ à **Sendou** en novembre 2009. Ce dernier projet N° **P-SN –F00-004** couvre la conception, l'élaboration, l'acquisition, la construction, l'exploitation et l'entretien d'une centrale électrique alimentée au charbon de 125 MW. Il est implanté sur un terrain d'une superficie totale de 30 hectares, à proximité du village de **Minam**, de quelques villas secondaires et d'un petit quai de débarquement des pêcheurs, à 35 km de Dakar.

Dans le cadre de ce projet, la Banque soutient avoir travaillé avec les procédures environnementales et sociales comparables à celles de la **Banque Mondiale**. D'autre part, la législation sénégalaise en générale ainsi que la vision sectorielle du Gouvernement sont assez exigeantes dans ces domaines.

Malheureusement, ce projet qui est peu connu de l'opinion publique nationale fait l'objet de beaucoup d'interrogations dont les plus récentes ont traités aux expropriations de populations locales avec ses lots de frustrations et de contestations.

II. METHODOLOGIE

2.1 CADRE OPERATOIRE

Notre recherche est commandée par un double souci : Explorer le processus de mise en œuvre du « Projet de centrale à charbon de **Sendou** » et informer les parties prenantes (dont la **BAD**) avec à l'appui des recommandations pertinentes sur la gestion des impacts sociaux et environnementaux dans une perspective de développement durable.

2.1.1 HYPOTHESE PRINCIPALE

Le manque de transparence dans la mise en œuvre des projets financés par la **BAD** constitue un obstacle à la gestion durable de leurs impacts sociaux et environnementaux.

2.1.2 OBJECTIF GENERAL

Contribuer à la participation efficace des organisations de la société civile africaines dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'accès à l'information et de sauvegarde de la **BAD**.

⁷ A signaler que ce type de projet constitue la première expérience sénégalaise du genre.

2.1.3 OBJECTIF SPECIFIQUE N° 1

Obtenir une copie du projet de centrale à charbon de **Sendou** afin d'en faire une analyse pertinente.

2.1.4 OBJECTIF SPECIFIQUE N° 2

Analyser le document d'étude d'impacts environnementale et sociale du projet de centrale à charbon de **Sendou** et le comparer aux résultats de sa mise en œuvre effective.

2.1.5 OBJECTIF SPECIFIQUE N°3

Proposer des recommandations pertinentes sur l'accès à l'information et sur la gestion des impacts sociaux et environnementaux des projets financés par la **BAD** dans le domaine de l'énergie.

Pour arriver à bout de la mission, la méthodologie suivante a été déroulée en 4 phases itératives :

- La phase préparatoire où nous avons consulté la documentation disponible, discuté avec des personnes ressources ayant travaillé sur le sujet.
- Deuxièmement, du 26 au 30 décembre 2011, nous avons procédé aux enquêtes à **Dakar** puis à **Rufisque** et **Bargny** (les 2 grandes Collectivités Locales les plus proches du site).
- Troisièmement, une visite de terrain sur le site où nous avons réalisé des entretiens informels et des focus groupe.
- Nous avons procédé au traitement et à l'analyse des données en utilisant les recoupements d'informations par le biais de la triangulation.

Enfin, la principale difficulté rencontrée était liée à la sensibilité de la question en ce moment au Sénégal, marquée par la gestion du secteur par le fils du Président de la République, en période de précampagne électorale. Il était donc difficile de faire parler les agents du secteur public à cause des craintes de représailles. D'autre part, il n'était pas possible d'avoir directement les documents sollicités auprès du bureau régional de la **BAD** à Dakar, il aura fallu prendre contact avec les responsables du projet au siège de la banque à **Tunis**.

III. PRESENTATION DES RESULTATS

3.1 PRESENTATION DU PROJET

3.1.1 LE PROMOTEUR

Suite à un appel d'offre international de la **SENELEC** le 18 novembre 2005, un groupement de société (Compagnie d'Electricité du Sénégal **S.A./CES**), dont le chef de file **NYKOMB SYNERGETICS DEVELOPMENT AB** a été retenu pour réaliser et développer la centrale à charbon de 125 MW à **Sendou** pour un coût estimé à 118 milliards FCfa.

Le contrat liant le gouvernement du Sénégal et la Société **NYKOMB** selon la formule BOO (Build own operate) a été signé le jeudi 24 janvier 2008 à Dakar. Ainsi la **SENELEC** s'engageait à acheter 925 GWh /an à cette centrale électrique pendant une durée de 25 ans.

Le groupe **NYKOMB SYNERGETICS DEVELOPMENT AB** est basé en Suède. Il a été décrit comme une entreprise totalisant plusieurs années d'expériences, et offrant de multiples services dans le domaine des projets de développement et plus particulièrement dans le secteur de l'électricité, de la chimie et des économies d'énergie.

Dans ce projet, **NYKOMB** devait mobiliser le financement et se charger de l'exploitation de la centrale, tandis que le gouvernement du Sénégal assurerait son rôle d'octroi des autorisations nécessaires et la **SENELEC** se chargerait du rôle de supervision du contrat d'achat d'énergie le liant à la **CES**.

3.1.2 LE PROJET

Le projet consiste à réaliser la conception, l'élaboration, l'acquisition, la construction, l'exploitation et l'entretien d'une centrale électrique alimentée au charbon de 125 MW. Une centrale thermique qui transforme l'énergie chimique des combustibles en énergie électrique en passant par les stades intermédiaires de l'énergie thermique et de l'énergie mécanique.

Tableau : Profil du projet

Référence du Projet	Responsabilités de la BAD	Montant approuvé	Date d'approbation	Etat d'avancement du Projet
N°P-SN-F00-004	Organiser une dette de premier rang d'un montant maximum de 117 millions d'euros, Assurer la conception, Elaboration, Acquisition, Construction, Exploitation et Entretien	55 millions d'Euros	25 /11/ 2009	Approuvé

Source : Enquête

Le dispositif technique comprendrait nécessairement :

- Les manutentions, entreposages et traitements des combustibles ;
- Le traitement des fumées de combustion ;
- Les évacuations et entreposages des produits solides de la combustion ;
- Le traitement de l'eau de chaudière (déminéralisation) ;
- Le refroidissement de l'eau de circulation ;
- La transformation de la tension électrique ;
- Le contrôle des opérations au moyen de dispositifs de commande, de régulation, de sécurité, etc.

Le projet était conçu pour une durée de 24 mois selon le chronogramme ci-après :

Tableau : Planning de réalisation de la centrale

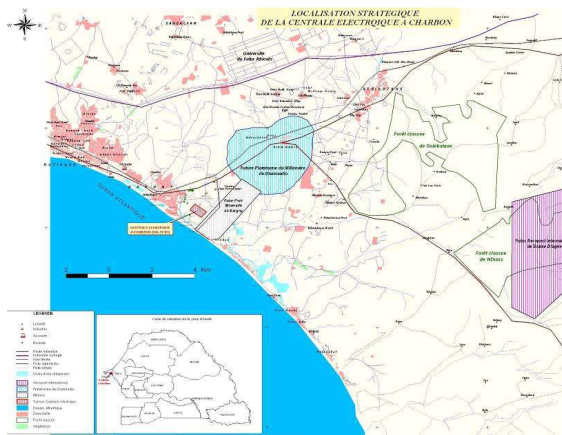
Mise en place de la Centrale de 125 MW	Début des Travaux	Fin des Travaux	Budget Estimatif (en million de FCFA)
Date de Commencement des travaux	1 ^{er} Août 2008		20%
Travaux de Génie Civile (sur une base de prorata)	1 ^{er} Août 2008	1 ^{er} Août 2009	10%
Fabrication des Equipements (sur une base de prorata)	1 ^{er} Août 2008	1 ^{er} Août 2009	15%
Transport Maritime des Equipements (sur une base de prorata)	1 ^{er} Mars 2009	1 ^{er} Novembre 2009	15%
Livraison sur le site (sur une base de prorata)	1 ^{er} Juin 2009	1 ^{er} Février 2010	15%
Montage de la Centrale (sur une base de prorata)	1 ^{er} Juin 2009	1 ^{er} Juin 2010	15%
Mise à l'épreuve des tests et date d'achèvement (sur une base de prorata)	1 ^{er} Juin 2010	1 ^{er} Août 2010	10%

Source : EIES projet central à charbon de Sendou- Rapport principal, Vol 2, mars 2009

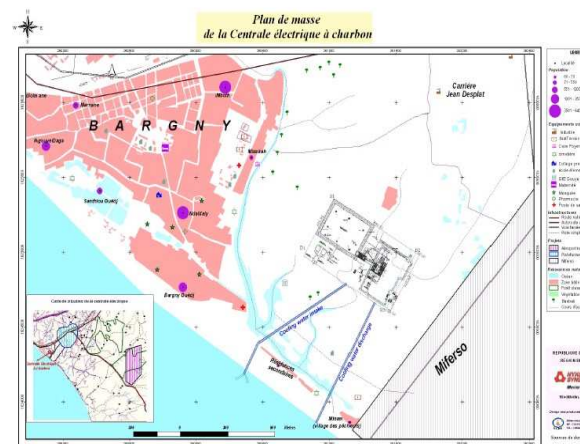
3.1.3 LE SITE

La zone d'accueil du projet est localisée sur une bande côtière qui s'étend de **Bargny** à **Yène** (Région de **Dakar**, Département de **Rufisque**). Le site est limité au nord et au sud par l'océan atlantique, à l'ouest par le département de **Pikine**, à l'est par le département de **Thiès** et au sud ouest par le département de **Mbour**.

Le site du projet se trouve effectivement dans la commune de **Bargny**, entre les villages de **Sendou** et de **Yenne Tod**. Il s'agit d'un terrain de 30 hectares à coté du village de **Minam**, d'un petit quai de débarquement des pêcheurs, d'un site de séchage de poissons occupé par plus d'une centaine de femmes et de quelques villas résidentielles.



Source : EIES- Sendou- Rapport principal, Vol 2, mars 2009



Source : EIE- Sendou- Rapport principal, Vol 2, mars 2009

3.2 DISPONIBILITE DE L'INFORMATION

En marge de notre étude, nous avons tenté d'entrer en possession de toute la documentation pertinente sur le projet auprès du bureau régional de la banque à Dakar.

Ainsi, le 28 décembre 2011, nous avons rendu visite à la **BAD** pour une prise de contact et information sur le projet de recherche. Dans notre stratégie, nous nous attendions à des réponses du genre *il n'y a pas de centre de ressources à Dakar, il n'y a pas personne pour vous recevoir, ou enfin vous ne pouvez pas obtenir ces document sans demande préalable*. Aussi, nous avons prévu une requête d'information dressée à la Représentant Résidente (voir annexe) que nous avons pu déposer une fois que la réception nous a signifié que la personne susceptible de nous informer était absente.

Dans la requête d'information, nous avons sollicité l'accès aux documents ci-après :

1. Etude de projet (puisque la **BAD** était également chargé de la conception du projet);
2. Rapport d'évaluation ;
3. Etude d'impact environnemental et social (rapport complet) ;
4. Rapport d'achèvement (si applicable).

Le 02 janvier 2012, nous renvoyâmes la même lettre au Représentant Résident (qui se trouvait ne congé jusqu'au 3 janvier) par mail. Madame la Représentante Résidente à eu l'amabilité de répondre⁸ dès son retour le 03 janvier en nous mettant relation avec toutes les personnes concernées par le projet aussi bien à **Dakar** qu'à **Tunis**.

Dès le début, **Tunis** a invoqué le caractère confidentiel⁹ des documents qui ne peuvent être rendu public sans le consentement du client et nous a renvoyé au site web de la banque où nous avons déjà trouvé le résumé de l'**EIES** (en français et en anglais) et le communiqué de presse de la banque sur le projet¹⁰.

Ensuite lorsque nous avons insisté en tenant à ce que les communications par mail soient copier à Madame la Représentante Résidente du bureau de **Dakar**.

C'est avec le chargé de projet investissement du siège de la **BAD** que nous avons pu avancer. Ainsi, le 04 janvier nous avons eu un entretien téléphonique durant lequel nous lui avons présenté la coalition et expliqué les objectifs de notre étude. C'est seulement après cette discussion que les collègues de la **BAD** à Tunis nous ont envoyé toute la documentation liée à l'environnement (**EIES** complètes et documents connexes).

⁸ Voici la réponse de la Représentante Résidente de la BAD à Dakar : « Cher Monsieur Sagne, Je vous remercie de votre courriel et lettre que je partage avec mes collègues sectoriels en charge de ce projet et qui reviendront certainement vers vous. »

⁹ Voici la réponse que nous a envoyé la BAD depuis Tunis: « Dear Mr Sagne, The studies commissioned by our private sector clients are confidential and cannot be disclosed by the Bank without prior authorisation from our client».

¹⁰ Voir les liens : (<http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Environmental-and-Social-Assessments/EIES%20-%20Sendou%20125MW%20Centrale%20a%20Charbon%20-%208%2019%202009%20FV.pdf>) et (<http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Environmental-and-Social-Assessments/ESIA%20-%20Sendou%20125MW%20-%20Coal%20Power%20Plant%20-%208%2019%202009%20EV.pdf>)

Par ailleurs pour le reste des documents sollicités, la réponse de la **BAD** a été négative sous prétexte de confidentialité. Alors seul ¼ de l'information sollicitée auprès de la banque nous a été transmises.

Nous estimons donc que la **BAD** devrait encore faire beaucoup d'efforts dans le domaine de l'accès à l'information publique, aussi bien au niveau du siège qu'au niveau décentralisé.

3.3 REPERCUSSIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Durant la phase d'enquête, nous avons constaté que le projet a accusé un très grand retard dans l'exécution. En fait selon les autorités publiques rencontrées à Dakar¹¹, **NYKOMB** n'a pas respecté ses engagements et pire d'après la partie sénégalaise, l'entreprise suédoise n'a pas la capacité financière d'exécuter le projet. D'ailleurs, au moment où nous rédigeons ce rapport, le gouvernement du **Sénégal** avait déjà choisi un autre promoteur réalisation d'une centrale du même type sur le site de **Sendou**¹².

Par conséquent, l'objectif spécifique N°2 consistant à *analyser le document d'étude d'impacts environnementale et sociale du projet de centrale à charbon de **Sendou** et le comparer aux résultats de sa mise en œuvre effective* n'a plus d'intérêt, car en définitive le Plan de Gestion Environnemental et Social (**PGES**) qui est relatif à la prise en charge des impacts négatifs du projet lors de sa mise en œuvre n'est pas encore à ses débuts, suite bien entendu au retard de la mise en œuvre du projet.

Cependant, nous allons aborder dans cette partie quelques aspects sociaux très controversés qui ont attiré notre attention lors de la visite de site que nous avons effectuée le 29 décembre 2011.

Nous pouvons confirmer que le projet est très contesté par les populations locales¹³, en premier lieu la Mairie de **Bargny** d'où dépend le terrain de 30 ha destinés à abriter la centrale à charbon¹⁴.

¹¹ Entretien avec l'administrateur du Plan Takkal, le mercredi 28 décembre 2011. Ce dernier nous a même informés que le gouvernement du Sénégal a entamé la procédure de résiliation du contrat par l'envoi d'une mise à demeure à l'entreprise au mois de décembre.

¹² Le quotidien national Le Soleil informe que « la société sud coréenne Kepco engineering and construction company et la Senelec ont procédé hier à la signature d'un accord-cadre portant sur la réalisation et l'exploitation d'une centrale à charbon d'une puissance de 250 mégawatts financée entièrement par la partie coréenne, à Sendou, pour un coût de 300 milliards de francs Cfa.»

¹³ Rencontre avec Daouda Guèye, Conseiller Municipal à Bargny et Pdt de la Commission Planification, Etudes et Investissement.

En effet, pour régler le problème de l'érosion côtière (avec une avancée d'environ 1 à 3m/an) qui affecte les habitations de la ville de **Bargny**, la **Mairie** avait réalisé un lotissement de 600 parcelles destinées aux populations victimes. C'est justement sur ce site que le projet à jeté son dévolu sous prétexte d'utilité publique. En plus des craintes de pollutions, ceci constitue aujourd'hui le plus grand désaccord entre les populations et les promoteurs du projet.

En effet, le rapport stipule ce qui suit :

(...) la zone a été morcelée et attribuée à des bénéficiaires qui disposent ainsi de droits propriété. Selon les autorités locales, les lotissements visaient à permettre la population résident très proche de la mer de se redéployer vers l'intérieur du continent, du fait de l'avancée de la mer (...)
Les impacts du projet sur l'occupation des sols et les questions foncières sont importants sans doute. Ainsi, la question relative à l'expropriation des populations affectées mérite d'être traitée avec une attention particulière, dans le respect des procédures en vigueur et des valeurs sociales, dans le cadre d'une étude spécifique relative à la libération de l'emprise. (EIES Vol.2, Page 178)



Illustration de l'érosion côtière à quelques mètres du site du projet

D'autre part, des centaines de femmes s'activent dans le séchage de poissons sur le site avec des exportations vers le **Burkina Faso** dont le chiffre d'affaire est estimé à 2 milliards de FCFA/an¹⁵.

¹⁴ Entretien avec Arona Thioune le 29/12/2011, conseiller municipal à Bargny et membre du cadre Local des pêches de Bargny (CLPB) : « malgré le fait accompli après la clôture du site, la Mairie et les pêcheurs qui seront affectés par le projet ne veulent pas de son implantation sur ce site ».

¹⁵ Entretien avec ces femmes le 29/12/2011 sur le site « c'est ici que nous gagnons notre vie, qu'allons nous devenir en cas d'installation de la centrale sur ce site. Même pour clôturé le site, on nous a pas informé »

Effectivement, le rapport d'**EIES** atteste ces informations dans plusieurs parties, véritable source de conflits qui constituent le moindre souci du promoteur, encore moins le gouvernement semble se préparer à un cop de force pour cause d'utilité publique.

En effet, l'EIES renseigne également qu'« *Entre Bargny et Minam, une aire de transformation des poissons sert de lieu d'activité pour des centaines de femmes regroupées ou non en groupement d'intérêt économique. Selon la présidente des femmes transformatrices, le site abrite près de 500 femmes, dont 225 regroupées autour de 15 GIE. Un projet de modernisation de cette aire d'un montant de 200 millions, doit incessamment voir le jour. Il concerne la mise en place de 15 magasins de stockage, l'équipement de la garderie d'enfants, l'électrification, le remblayage de la zone, l'installation d'abris, la délimitation et la clôture du site de transformation* ». (EIES, Vol 2, Page 88)



Entretien avec les femmes et un membre du CLPB



Site du projet clôturé par les services de l'Etat

Il est donc tout à fait évident que le projet est contesté par les populations pour ces raisons reprises pour l'essentielle par le rapport d'**EIES**. Toutefois, nous sommes en mesure d'affirmer que le gouvernement du **Sénégal** ne semble pas être gêné par ces éléments conflictuels. Cependant, nous sommes moins sûr de la position de la **BAD** qui, jusqu'au moment de la rédaction de ce rapport se considérait toujours comme partie prenante du projet.

Alors la question que nous sommes en droit de nous poser est de savoir qu'est qui explique son silence alors que le problème foncier et son corollaire d'expropriation alimentent jusqu'à présent la presse nationale¹⁶.

IV. RECOMMANDATIONS

Comme il a été souligné précédemment, cette étude constitue un bon prétexte pour développer des arguments de discussions avec la **BAD** sur un certain nombre de ses politiques.

Au terme de notre étude, nous souhaiterions que la banque prête d'avantage attention sur :

1. D'abord sa politique d'accès à l'information :

A ce niveau, pour être conforme au principe de présomption de diffusion maximale de l'information, nous ne cesserons jamais d'insister sur la publication totale de toutes les informations relatives aux projets financés par la banque (public set privés) et particulièrement pour les projets du secteur de l'énergie pour lesquels les aspects environnementaux sont d'une importance capitale. La classification 'confidentielle' des documents en sa possession devrait être justifiée par un test objectif sur la nature du document avant toute chose.

D'autre part, les rapports d'évaluation et/ou les aides mémoires devraient être accessibles au public et disponible sur le site web de la banque.

Un effort devrait également être fait dans la décentralisation de l'information dans les bureaux régionaux ; nous avons été très surpris de constater que même les documents du projet de centrale à charbon de **Sendou** n'étaient pas accessibles à partir de **Dakar**. Dans cette perspective, la **BAD** doit installer très rapidement des centres d'information dans tous ses bureaux régionaux avec un personnel responsable et former ce personnel sur sa politique d'accès à l'information.

Enfin, jusque là l'ensemble de la documentation relative aux **EIES** est constituée de 'résumé non technique'. Nous conseillons vivement à la banque de fournir sur sa plateforme les rapports complets pour plus d'efficacité et d'efficience de sa politique.

2. Sa politique sociale :

La mise en œuvre de grands projets est toujours accompagnée de libération d'emprises et d'expropriations des populations autochtones, traditionnelles comme les lébous de la bande côtière du Sénégal comme c'est le cas du projet de centrale à charbon de **Sendou**.

¹⁶ Voir en annexe articles de presse

Ici la principale recommandation que nous allons faire à l'endroit de la **BAD** consiste à intégrer dans ses politiques de sauvegarde le principe du '*Libre Consentement Préalable et Eclairé*¹⁷, des populations affectées par des projets devant être abrités par leurs terroirs. Sur cette base, la **BAD** aurait du examiner de plus près la volonté des populations de **Bargny** de voir le projet délocalisé ailleurs que sur ce site très controversé.

CONCLUSION

Le gouvernement du **Sénégal** mise beaucoup sur le projet de centrale à charbon de **Sendou** compte tenu de la flambée des prix des produits pétroliers et de l'urgence à résorber le déficit exorbitant dans la fourniture de l'énergie électrique en qualité et en quantité.

Pour la **BAD** qui ambitionne de jouer un rôle de leader dans le financement du secteur de l'énergie en **Afrique**, cette initiative revêt également un caractère tout aussi important.

Pour notre part, même si le projet n'est pas encore entré dans sa phase d'exécution, cette étude a été d'une grande satisfaction. En effet, en temps que membre actif de la **Coalition de la Société Civile sur la Banque Africaine de Développement**, ce processus fût une opportunité d'apprentissage et de plaidoyer.

La prise de contact directe avec le bureau régional de G et les différents moments d'échanges avec les personnel de la banque à **Dakar** et à **Tunis**, et parfois simultanément, constituent des pas en avant essentiels pour la poursuite de la dynamique collective d'engagement avec cette illustre institution financière africaine, notre banque que nous souhaitons voir se positionner comme un instrument effectif de développement de notre continent.

¹⁷ Ce principe prône le droit des peuples autochtones de refuser leur consentement ou de dire "non" à des activités de développement inappropriées.

BIBLIOGRAPHIE

A- Documents de références :

1. Le secteur de l'énergie au Sénégal perspectives de redressement du secteur -Situation septembre 2010
2. Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie - février 2008
3. Politique du secteur de l'énergie du Groupe de la Banque Africaine de Développement, août 2011
4. Termes de référence - Programme de Recherche : « Evaluation empirique de la transparence et des répercussions environnementales et sociales des projets énergétiques financés par la Banque Africaine de Développement », coalition de la société civile sur la Banque Africaine de Développement, novembre 2011
5. Rapport final - Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), Vol 2, mars 2009, cabinet Quartz Afrique
6. Sendou 125 MW Centrale à Charbon - Résumé EIES – Rapport non technique, août 2009
7. Communiqué de presse de la Banque Africaine de Développement du 25 novembre 2009 - <http://www.afdb.org/fr/news-and-events/article/senior-loan-of-up-to-euro-55-million-to-sendou-power-project-in-senegal-5513/>
8. Communiqué de presse de la Banque Ouest Africaine de Développement du 9 mars 2011- <http://www.boad.org/LinkClick.aspx?fileticket=WwCqm0YE4UY%3D&tabid=84&mid=511>

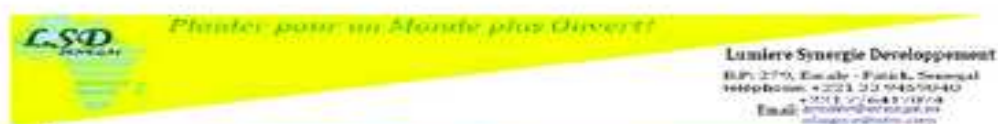
B- Articles de Presse et divers documents consultés en ligne entre le 25 décembre 2011 et le 16 janvier 2012 :

1. La Bad finance la centrale électrique de Sendou <http://www.nettali.net/La-Bad-finance-la-centrale.html>
2. CONSTRUCTION DE LA CENTRALE DE CHARBON DE SENDOU : La Bad apporte 24 milliards <http://www.bargny.info/article.php?artid=374>
3. PRET DE 22 MILLIARDS DE LA BAD:Pour financer la centrale à charbon de Sendou <http://senegal-business.com/2009/11/pre-t-de-22-milliards-de-la-bad-pour-financer-la-centrale-a-charbon-de-sendou/>

4. SAMUEL SARR: « Senelec n'a encore signé aucun avenant ou marché gré à gré avec qui que ce soit » http://www.xibar.net/SAMUEL-SARR-Senelec-n-a-encore-signe-aucun-avenant-ou-marche-gre-a-gre-avec-qui-que-ce-soit_a13501.html
5. Populations expropriées et menacées par l'érosion côtière : Bargny piégé entre l'eau et le feu http://www.walf.sn/economique/suite.php?rub=3&id_art=75348
6. Sénégal : construction d'une centrale électrique à charbon de 125 MW à Sendou <http://www.riaid.net/?Senegal-construction-d-une>
7. Conseil des Ministres du 5 février 2010 <http://www.gouv.sn/spip.php?article901>
8. Mensonges et vérités sur Senelec <http://www.xalimablog.com/blog.php?user=frederictendeng¬e=1021>
9. Energie : La centrale à charbon de Sendou reçoit 22 milliards de francs Cfa de la Bad http://www.cnts-senegal.org/index.php?option=com_content&task=view&id=315&Itemid=63
10. La Corée du Sud va réaliser une centrale électrique de 250 MW à Sendou <http://sunurew.com/Economie/la-coree-du-sud-va-realiser-une-centrale-electrique-de-250-mw-a-sendou.html>
11. Visite du ministre d'Etat Karim Wade à Séoul : Une centrale à charbon de 250 Méga Watts bientôt construite à Sendou http://www.lemessagersn.info/Visite-du-ministre-d-Etat-Karim-Wade-a-Seoul-Une-centrale-a-charbon-de-250-Mega-Watts-bientot-construite-a-Sendou_a11344.html
12. Site de la centrale à charbon de Sendou : Les précisions de Babacar Ndiaye Khadim ! http://www.lemessagersn.info/Site-de-la-centrale-a-charbon-de-Sendou-Les-precisions-de-Babacar-Ndiaye-Khadim-_a760.html
13. La centrale de Sendou va lancer l'ère des partenariats public/privé <http://www.aps.sn/spip.php?article87599>
14. Partenariat public-privé : La société coréenne Kepco va construire une centrale de 250 MW à SENDOU <http://plan-takkal.com/index.php/lecteur-actualites/items/partenariat-public-prive-la-societe-coreenne-kepco-va-construire-une-centrale-de-250-mw-a-sendou-59.html>

ANNEXES

A- Requête d'information adressée à la Représentante Résidente de la BAD



Fatick, le 27 décembre 2011

Ref. : LSD/DE-015-11

LE PRESIDENT

Objet : Requête d'informations sur le Projet N° P-SN -F00-004 concernant le financement d'une centrale à charbon – Sendou/Sénégal

Madame le Représentant Résident,

Dans le cadre d'une recherche sur le financement de projets par votre Institution dans le secteur de l'énergie au Sénégal, je viens solliciter auprès du bureau régional de la Banque Africaine de Développement, l'accès à la documentation relative au projet N° P-SN -F00-004, concernant la conception, l'élaboration, l'acquisition, la construction, l'exploitation et l'entretien d'une centrale électrique alimentée au charbon de 125 MW à Sendou.

Il s'agit précisément des documents ci-après :

1. L'Etude de projet ;
2. L'Etude d'impact environnemental et social (complète) ;
3. Les rapports d'évaluation et d'achèvement (s'ils existent) ;

Dans l'attente des suites qu'il vous plaira d'accorder à cette requête, veuillez agréer Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

ALY SAGNE



Lumière Synergie Développement
Escale Fatick - SENEGAL
Tél: +221 77 641 70 74
Le Président

MADAME LE REPRESENTANT
RESIDENTE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT A DAKAR

« Plantes pour un monde plus vert »